

Nº de résolution ou annotation

Règlement no 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 399-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil de Nantes désire modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser le zonage du lot 5 738 097

ATTENDU QUE cette intention nécessite des modifications au règlement de zonage ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 13 février 2024;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 12 mars 2024 ayant pour résolution 24-03-100;

ATTENDU QU' une séance de consultation a été tenue le 9 avril 2024 et qu'il y a eu 0 personne à cette séance;

ATTENDU QU' un avis public aux intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié le 19 avril 2024;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents :

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 399-12 tel que modifié par tous ses amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La sous-section 7.3.3 intitulée Dimension et nombre est modifiée afin d'ajouter à la fin ce qui suit:

Nonobstant ce qui précède, une serre résidentielle est exclue du nombre des bâtiments accessoires, à condition que la superficie de celle-ci soit comprise dans les 30% de la superficie du bâtiment principal permise.

ARTICLE 3

Le plan de zonage intitulé NAN-ZON-3 est modifié afin que le lot 5 738 097 soit entièrement situé en zone M-11.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Nantes, ce 14 mai 2024.



Nº de résolution ou annotation

Avis de motion	Le 13 février 2024
Adoption du projet	Le 12 mars 2024
Consultation publique	Le 9 avril 2024
Adoption du 2º projet de règlement	Le 9 avril 2024
Adoption du règlement	Le 14 mai 2024
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	

Julie Rodrigue Mairesse suppléante Ali Mohammed Ayachi Directeur général Greffier-trésorier